



Mail d'huissier pour impayé de téléphonie orange

Par **delantel**, le **09/01/2016** à **09:12**

Bonjour,rnrnLe 7 janvier j'ai reçu un mail de la SCP Vennin-Vibert de Ligueil (Indre-et Loire). Il s'agirait d'un impayé à Orange mobile de Bordeaux d'un montant de 306,41 €. Il n'y a aucune facture aucun document, un simple mail. rnJ'étais bien à Orange mais avec un forfait mensuel de 50 €.rnAucune explication. J'ai essayé de téléphoner à cette SCP on m'a raccroché au nez à quatre reprises.rnJ'avais répondu au mail en proposant un règlement en plusieurs fois pas de réponse.rnPouvez-vous me donner quelques conseils?rnAprès un an d'hôpital avec opération à coeur ouvert, du 02 juillet 2014 au 10 mars 2015,je suis dans une résidence pour personnes âgées à Bordeaux.rnrnMercirn A.Billioti de Gage

Par **Tisuisse**, le **09/01/2016** à **09:48**

Bonjour,rnrnL'étude d'huissier agit à titre d'intermédiaire pour récupérer, à l'amiable, une créance. La prochaine fois que cet huissier vous écrit, si c'est en courrier simple, vous ignorez ce courrier, si c'est en Recommandé, vous répondez, toujours en recommandé, en exigeant le titre exécutoire. rnrnLisez, en en-tête de cette rubrique, le dossier relatif aux "officine de recouvrement".

Par **alterego**, le **09/01/2016** à **11:23**

Bonjour.rnrnJe serais étonné qu'il soit en possession d'un titre exécutoire, suivez les conseils

qui précèdent sans proposer de plan de règlement. Proposer un plan serait reconnaître la créance. rnrnCordialement